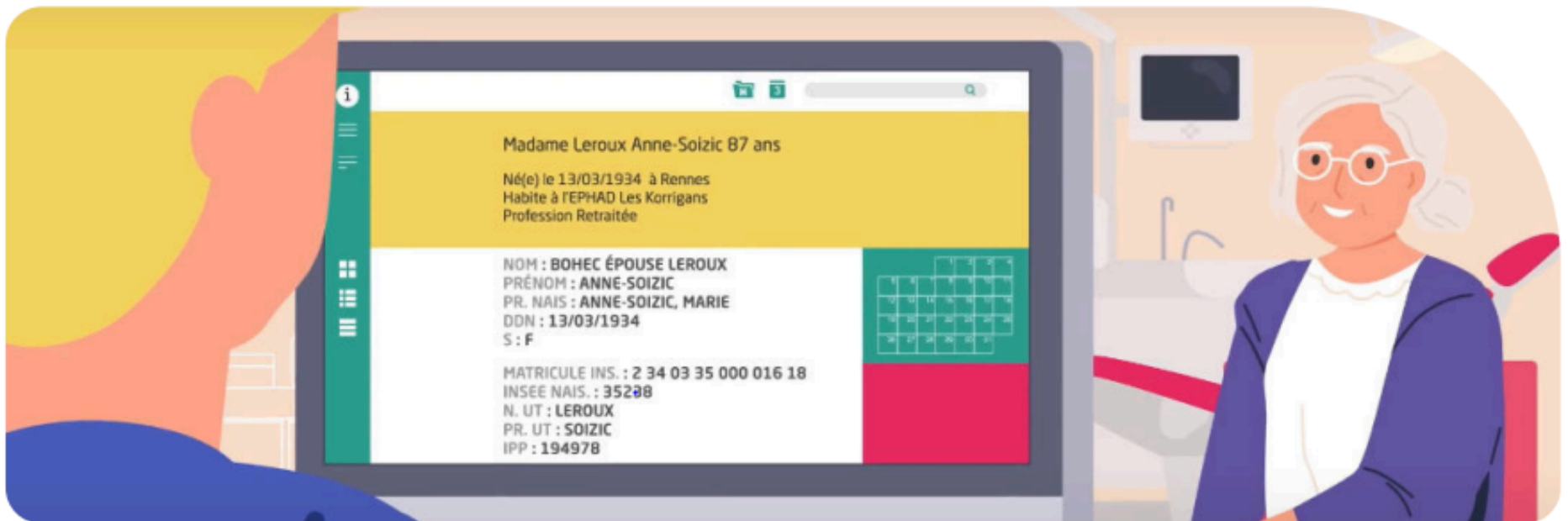


BIEN VOUS IDENTIFIER POUR BIEN VOUS SOIGNER



PENDANT VOTRE SÉJOUR

Le personnel soignant et/ou médical doit pouvoir **s'assurer de votre identité à tout moment** pendant votre séjour pour garantir votre **sécurité**

C'est pourquoi **votre identité vous sera demandée à plusieurs reprises**, ne vous en inquiétez pas

Votre identité est également déclinée sur un **bracelet attaché au poignet**, si pour une raison ou une autre, vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer

IDENTITOVIGILANCE

L'identitovigilance est l'ensemble des **mesures** mises en œuvre pour **fiabiliser l'identification de l'utilisateur** afin de **sécuriser** ses données de santé, à toutes les étapes de sa prise en charge. Pour répondre à cet enjeu, chaque usager dispose depuis 2021 d'une **INS**.

INS

Identité Nationale de Santé est propre à chaque usager. Elle permet à tous les professionnels de vous **identifier de la même manière**. Elle est construite à partir :

- Du **matricule**, souvent donné par votre numéro de sécurité sociale
- Des **traits** INS (nom de naissance, prénom(s), sexe, date de naissance et code INSEE du lieu de naissance)

ON VOUS DEMANDERA :

Afin de recueillir vos **données d'identité**, de faciliter votre **remboursement** et de retrouver votre **INS**, on vous demandera :

● CARTE D'IDENTITÉ OFFICIELLE

Cela peut être : carte d'identité nationale, passeport, carte de séjour ou livret de famille

● CARTE VITALE

Elle ne peut pas être considérée comme une pièce d'identité

● CARTE MUTUELLE

